



**SPÉCIFICATIONS SUR LA QUALITÉ DES ALIMENTS –
ALIMENTS ACHETÉS PAR LES MINISTÈRES
FÉDÉRAUX**

Légumes congelés

Les spécifications suivantes sont utilisées par les ministères fédéraux qui achètent les aliments énumérés ci-dessous pour répondre à leurs besoins.

SQA-13 – Légumes congelés

Tous les articles énumérés dans la présente Spécification de la qualité des aliments qui sont en **gras et en brun** font partie de l'offre à commande de l'actuel Menu cyclique national normalisé (MCNN). D'autres éléments qui ne sont pas sur le MCNN, mais sont sur l'offre à commandes peuvent ne pas être répertoriés en **brun**.

Règlements applicables et références concernant les légumes congelés

Description

1. Conformément au [Règlement sur les produits transformés \(C.R.C., ch. 291\)](#), les légumes congelés doivent être le produit obtenu en congelant des légumes frais préparés de manière appropriée et peuvent contenir du sel, un agent raffermissant, tout ingrédient aromatisant naturel et, dans le cas d'un légume particulier, toute autre substance dont l'addition à ce légume est autorisée en vertu du présent règlement.
2. Les légumes congelés fournis doivent être conformes :
 - a. à la [Loi sur les aliments et drogues \(L.R.C. \(1985\), ch. F-27\)](#) et au [Règlement sur les aliments et drogues \(C.R.C., ch. 870\)](#); et
 - b. aux exigences en matière d'emballage et d'étiquetage des aliments énoncées dans la [Loi sur les aliments et drogues \(L.R.C. \(1985\), ch. F-27\)](#), le [Règlement sur les aliments et drogues \(C.R.C., ch. 870\)](#), la [Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation \(L.R.C. \(1985\), ch. C-38\)](#) et le [Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation \(C.R.C., ch. 417\)](#).
3. Les légumes congelés fournis doivent :
 - a. satisfaire aux caractéristiques énoncées dans le [Règlement sur les produits transformés \(C.R.C., ch. 291\)](#);
 - b. satisfaire aux caractéristiques du produit, comme il est mentionné dans le [Règlement sur les produits transformés \(C.R.C., ch. 291\), Annexe I, Tableau II : Catégories pour les fruits et les légumes congelés](#) et les [US Standards for Grades of Frozen Vegetables](#) et, s'il y a lieu, à la catégorie indiquée dans le [tableau 1](#) pour le légume spécifié (ou la catégorie équivalente du pays d'origine), à moins d'indication contraire;
 - c. lorsqu'aucune catégorie canadienne n'a été établie, les légumes congelés doivent satisfaire aux caractéristiques équivalentes du produit et à la catégorie des États-Unis indiquées dans le [tableau 1](#) pour le légume spécifié (ou la catégorie équivalente du pays d'origine), comme il est énoncé dans les [US Standards for Grades of Frozen Vegetables](#) applicables aux légumes congelés, à moins d'indication contraire; et
 - d. être conformes aux caractéristiques spécifiées (p. ex., sans sel, sans sucre ajouté, hachés, coupés en dés, entiers, cuits, additionné de vitamine C, etc.).

SQA-13-01-01 – Tableau 1 : Variété de légumes congelés

Variété de légumes congelés	Catégorie requise pour l'approvisionnement
Asperges (morceaux)	Canada A
Asperges (pointes ou turions)	Canada A
Asperges (entières)	Canada A
Brocoli (pousses, coupé ou haché)	Canada A

Variété de légumes congelés	Catégorie requise pour l'approvisionnement
Carottes (coupées en forme de mini-carottes entières, coupées, en dés, tranchées)	Canada A
Céleri	Catégorie U.S. « A » - USDA Grades and Standards for Frozen Celery
Chou-fleur	Canada A
Choux de Bruxelles	Canada A
Maïs miniature	Catégorie Canada A, U.S. Fancy ou l'équivalent
Courges cuites	Canada A
Courges non cuites (en dés ou en cubes)	Canada A
Épinards (entiers, coupés ou hachés)	Canada A
Haricots (verts ou beurre)	Canada A
Haricots de Lima	Canada A
Légumes mixtes	Canada A
Maïs à grains entiers	Canada A
Maïs en épis	Canada A
Mélanges spéciaux de légumes	Canada A
Okra	Catégorie U.S. « A » ou U.S. Fancy - USDA Grades and Standards for Frozen Okra
Petits oignons blancs ou oignons blancs	Canada A ou U.S. No 1 Picklers
Patates douces	Catégorie U.S. « A » ou U.S. Fancy
Pois	Canada A
Pois et carottes (en dés, tranchés ou entiers)	Canada A
Poivrons	Catégorie U.S. « A » ou U.S. Fancy - USDA Grades and Standards for Frozen Sweet Peppers
Pommes de terre (frites) : coupe droite ou coupe régulière, paille ou julienne, coupe ondulée, paille en coupe ondulée ou julienne en coupe ondulée.	Canada A
Pommes de terre rissolées	Catégorie U.S. « A » - USDA Grades and Standards for Frozen Hash Brown Potatoes
Rondelles d'oignons	Catégorie U.S. « A » ou U.S. Fancy - USDA Grades and Standards for Frozen Breaded Onion Rings

4. Les légumes congelés ne provenant pas du Canada doivent :
- satisfaire aux exigences de la [Loi sur les aliments et drogues \(L.R.C. \(1985\), ch. F-27\)](#) et du [Règlement sur les aliments et drogues \(C.R.C., ch. 870\)](#);
 - provenir d'un pays dont les exigences de la catégorie sont sensiblement les mêmes que celles prescrites par le [Règlement sur les produits transformés \(C.R.C., ch. 291\), Annexe I, Tableau II : Catégories pour les fruits et les légumes congelés](#);
 - satisfaire aux caractéristiques équivalentes du produit, comme il est énoncé dans le [Règlement sur les produits transformés \(C.R.C., ch. 291\), Annexe I, Tableau II : Catégories pour les fruits et les légumes congelés](#) et les [US Standards for Grades of Frozen Vegetables](#) et, s'il y a lieu, à la catégorie indiquée dans le [tableau 1](#) pour le légume spécifié (ou la catégorie équivalente du pays d'origine), à moins d'indication contraire;
 - lorsqu'aucune catégorie canadienne n'a été établie, les légumes congelés doivent satisfaire aux caractéristiques équivalentes du produit et à la catégorie des États-Unis indiquées dans le [tableau 1](#)

pour le légume spécifié (ou la catégorie équivalente du pays d'origine), comme il est énoncé dans les [US Standards for Grades of Frozen Vegetables](#), à moins d'indication contraire;

- e. satisfaire à toutes les exigences applicables des [Normes alimentaires internationales \[CODEX ALIMENTARIUS\] Liste des normes](#) concernant les légumes congelés;
- f. satisfaire à toutes les exigences de la réglementation locale applicable en matière d'aliments, si ces exigences sont plus strictes (tous les légumes congelés doivent provenir de sources reconnues en vertu des lois, règlements, procédures et exigences applicables à l'échelle locale et internationale); et
- g. être conformes aux caractéristiques spécifiées (p. ex., sans sel, sans sucre ajouté, hachés, coupés en dés, entiers, cuits, additionné de vitamine C, etc.).

Emballage

5. Les contenants pour les produits de légumes congelés pour lesquels des catégories ont été établies doivent être du format spécifié dans le [Règlement sur les produits transformés \(C.R.C., ch. 291, Annexe III, Tableau II : Contenants des produits de fruits et de légumes congelés pour lesquels des catégories sont établies\)](#).

Règlements applicables et références concernant les légumes congelés

[Règlement sur les aliments et drogues \(C.R.C., ch. 870\)](#)

[Loi sur les aliments et drogues \(L.R.C. \(1985\), ch. F-27\)](#)

[Règlement sur les produits transformés \(C.R.C., ch. 291\)](#)

[Règlement sur les produits transformés \(C.R.C., ch. 291\), Annexe I, Tableau II : Catégories pour les fruits et les légumes congelés](#)

[Règlement sur les produits transformés \(C.R.C., ch. 291\), Annexe II, Normes d'identité pour les produits de fruits et de légumes spécifiés, paragraphe 25](#)

[Règlement sur les produits transformés \(C.R.C., ch. 291\), Annexe III, Tableau II : Contenants des produits de fruits et de légumes congelés pour lesquels des catégories sont établies](#)

[Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation \(L.R.C. \(1985\), ch. C-38\)](#)

[Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation \(C.R.C., ch. 417\)](#)

[US Standards for Grades of Frozen Vegetables](#)

[USDA Grades and Standards for Frozen Celery](#)

[USDA Grades and Standards for Frozen Okra](#)

[USDA Grades and Standards for Frozen Breaded Onion Rings](#)

[USDA Grades and Standards for Frozen Sweet Peppers](#)

[USDA Grades and Standards for Frozen Hash Brown Potatoes](#)

[Normes alimentaires internationales \[CODEX ALIMENTARIUS\] Liste des normes](#)

[Codex Alimentarius – Norme pour les légumes surgelés](#)